

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 27 juin 2000

Demandeur : FACEF et ARC

Question 9 **SCGM-20, doc.1, p. 5, lignes 7-8**

Rappelons que le prix du transport entre AECO et EMPRESS est inclus dans le prix de la marchandise pour les clients en service de fourniture du distributeur.

- A) Veuillez rappeler pourquoi le prix du transport entre AECO et EMPRESS n'est pas inclus dans le prix du transport mais plutôt dans le prix de la marchandise pour les clients en gaz de réseau.
 - B) Cette même allocation de coûts sera-t-elle maintenue lors du dégroupement des tarifs?
-

Réponse

- A) Le prix du transport AECO/EMPRESS est inclus dans celui de la fourniture de gaz étant donné que le prix de référence pour la fourniture de gaz est fixé à EMPRESS, incluant donc le coût de AECO/EMPRESS ; ceci permet d'établir un seul prix de fourniture de gaz pour tous les clients desservis par SCGM.

En réponse à cette question, nous vous référons aussi au témoignage ayant proposé l'introduction du service de transport AECO-EMPRESS. Les pages 22 à 27, déposées ci-après, expliquent l'inclusion du prix du transport AECO-EMPRESS dans le prix de la marchandise.

- B) Cette façon de procéder demeurera la même après le dégroupement des tarifs.